



## Le bulletin municipal

N° 38 : avril 2023 - une page d'information officielle distribuée par la mairie

### Ouverture de la mairie

**Lundi : 8 h - 12 h et vendredi : 8 h - 12 h et 13 h - 16 h**, accueil par le secrétaire

**Dimanche : 10 h - 12 h**, accueil par le maire ou (et) les adjoints sur rendez-vous

Tel : 09 64 37 29 74 - Site internet : <http://mairiest-illpize.fr> email : [contact@mairiest-illpize.fr](mailto:contact@mairiest-illpize.fr)

*Vous pouvez demander rendez-vous avec le maire et/ou les adjoints en dehors de ces horaires*

## Le mot du maire

Chères Illpidiennes, chers Illpidiens,

Comme le veut l'usage, au cours du mois d'avril, le conseil municipal a débattu et voté le budget primitif de la commune, après avoir, deux semaines auparavant, adopté les comptes administratifs. La hausse du coût de l'énergie, des produits alimentaires pour la cantine scolaire, l'augmentation du point d'indice du salaire des fonctionnaires territoriaux réévalués de 3,5 %, impactent sensiblement nos dépenses de fonctionnement malgré une vigilance accrue. Néanmoins, en dépit d'un budget serré, la commune accordera une importance particulière cette année à l'entretien des chemins communaux.

Pour limiter les augmentations, nous sommes particulièrement attentifs à la consommation d'énergie liée à l'éclairage public et au chauffage des bâtiments communaux. Ainsi, l'extinction de l'éclairage public la nuit se pratique depuis longtemps dans notre commune et la plupart des ampoules sont des Led. Même s'il reste beaucoup à faire, nous avons oeuvré pour économiser et réduire les factures d'énergie.

Par ailleurs, le conseil municipal a tenu à ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale d'autant que l'État augmentera les bases de 7,1 %.

Côté investissement, nous avons souhaité continuer à programmer des travaux pour améliorer les conditions de vie et d'accueil de nos concitoyens.

Ainsi, la pose des panneaux de direction et de localisation des villages est terminée. Celle des plaques de rue va démarrer. Ceci permettra d'être localisé avec précision, garantira le bon acheminement des courriers et facilitera, en cas de besoin, l'intervention rapide des services d'urgence. De nos jours, ces services sont indispensables à une bonne



qualité de vie et à l'attractivité de notre territoire. Un grand merci à Isabelle Roussel et Jacques Chausse qui ont oeuvré plus d'une année sur ce dossier.

Le gros chantier en cours concerne la restauration extérieure de l'église. Interrompus pendant la période hivernale, les travaux ont repris en mars et devraient se poursuivre jusqu'en 2024, au plus tard.

D'autres chantiers vont démarrer en 2023 : l'agrandissement de la guinguette, début juin, et la restauration du petit patrimoine. Celle du four à pain et du métier à ferrer de Cissac est prévue en début d'été, tandis que celle de la fontaine de Chazieux et de Cissac sera effectuée à l'automne. Le dernier projet de travaux inscrit sur le budget 2023 concerne de gros travaux d'entretien et de mise en sécurité du château.

Tous ces projets bénéficient de subventions importantes de la part de l'Europe, de l'État, de la Région, du Département, de la Communauté de Communes, ce qui les a rendus possibles. Je remercie aussi tout particulièrement l'association des Amis de Saint-Illpize qui apportera une aide financière substantielle aux travaux du château.

Dans un autre domaine, au printemps, les élus reprendront les visites des villages et viendront à votre rencontre pour échanger, écouter vos remarques, au plus près du terrain. Les dates de ces réunions vous seront communiquées par voie d'affiches, sur le site internet de la mairie et sur l'application « Panneau Pocket ».

Comme vous le voyez, nous n'avons pas dévié de notre feuille de route et nous avons oeuvré dans des domaines très variés, même s'il reste encore beaucoup de choses à entreprendre. Ainsi, depuis trois ans, nous avons entrepris la remise en état du cimetière, la création d'un columbarium, la rénovation de la guinguette, la restauration de l'église Sainte- Madeleine, la rénovation d'un appartement communal, la création d'une rampe d'accès à la mairie, la réhabilitation des routes communales de Cissac, Chantel et Faucon, l'optimisation de la communication avec l'arrivée de Panneau Pocket, la refonte du site Internet et la parution régulière de bulletins municipaux.

D'autres réalisations sont en cours et verront le jour prochainement comme la réhabilitation de la salle polyvalente et celle de la place de Tapon pour lesquelles nous lançons cette année deux études, en partenariat avec le CAUE. Enfin, nous avons repris l'instruction de dossiers complexes concernant les biens sans maître.

A mi-mandat, toute l'équipe municipale se réjouit de constater que les engagements de campagne sont, en grande partie, tenus. Aussi, je tiens à remercier toute l'équipe municipale qui m'entoure, les employés municipaux ainsi que les bénévoles et les associations, pour leur travail et leur investissement. Un merci tout particulier aux trois adjoints, Isabelle Roussel, Richard Weissbrod et Jeannot Bouche, et aux conseillers municipaux, qui donnent de leur temps et de leur énergie pour faire avancer certains dossiers et qui par leur travail visible, ou invisible, permettent l'aboutissement de nombreux dossiers.

Soyez certains que toute l'équipe municipale reste mobilisée et œuvre au service du bien commun.

Je vous souhaite à tous un bon printemps.

Votre maire, Martine Defay



## **Coup de projecteur sur les taxes foncières et les tarifs assainissement**

Chaque année les collectivités sont appelées à voter le taux de la taxe foncière pour le bâti et le non-bâti et celui de la taxe d'habitation. Rappelons que cette dernière taxe a été progressivement supprimée, sauf pour les propriétaires de résidences secondaires qui devront continuer à s'en acquitter.

Beaucoup de contribuables feront la grimace quand ils recevront leurs feuilles d'imposition et se rendront compte d'une augmentation non négligeable des taxes dues. Celle-ci est due à l'augmentation des valeurs locatives, qui servent de base de calcul pour ces taxes, et qui suivent l'indice des prix à la consommation. La hausse s'établit ainsi à 7,1 %.

Réuni le 1<sup>er</sup> avril dernier pour voter le budget, le conseil a donc décidé de maintenir les taux communaux existants, à savoir : 8,92 % pour la taxe d'habitation des résidences secondaires ; 8,76 % pour la taxe foncière sur le bâti et 53,46 % pour le non-bâti.

Ces taux n'ont pas évolué depuis 5 ans et se situent en-dessous de la moyenne des taux pratiqués dans les communes avoisinantes, sauf pour la taxe sur le foncier non-bâti. Mais celle-ci représente des montants très faibles car les bases de calcul sont basses.

Le conseil s'est aussi penché sur les tarifs de l'assainissement, qui concernent les habitants bénéficiant des services de l'une des 4 stations d'épuration de la commune (pour mémoire, Chazieux, Channat, Tapon et station commune avec Villeneuve d'Allier pour Le Bourg).

Depuis 2 ans, les redevances ne couvrent plus les charges de fonctionnement et d'entretien des stations et le budget assainissement doit être équilibré par une subvention du budget communal. Il apparaît donc nécessaire d'augmenter la contribution des usagers de ce service dont il est important de maintenir la qualité. Actuellement ils paient chaque année une part fixe de 35 €, puis une redevance de 0,45 € par m<sup>3</sup> d'eau consommé. En 2024, la part fixe passera à 50 €. Quant au droit de raccordement au réseau d'assainissement, il sera de 600 €.

Les habitants intéressés par les finances de la commune pourront utilement consulter le procès-verbal du conseil du 1er avril qui sera prochainement publié sur le site.

## **Des fonds européens pour Saint-Ilpize**

La nouvelle est tombée début février et a été confirmée officiellement : le projet d'extension de la guinguette a été retenu et bénéficiera d'une subvention FEADER de 80 % pour un montant de travaux hors taxes de 94.375 €.

Lieu de rencontre et de convivialité pour les habitants, halte reposante ou désaltérante pour les touristes, la guinguette est devenue un lieu de vie incontournable à Saint-Ilpize. Néanmoins l'exigüité du local pose problème dès les premiers froids, empêchant l'utilisation de la terrasse, et rend problématique tout développement de l'activité. C'est pourquoi la commune a présenté ce projet d'extension.



La création d'une terrasse couverte et fermée, donnant sur la vallée, augmentera considérablement la capacité d'accueil de l'établissement qui passera d'un petit 16 m<sup>2</sup> utiles (en excluant la terrasse extérieure) à 47 m<sup>2</sup>. Elle contribuera ainsi à la pérennité de l'exploitation, ouvrant la voie à une ouverture plus importante, tout au long de l'année, et une activité de restauration légère.

Une première phase de travaux aura lieu en juin, avec la construction de la dalle béton et la création d'une ouverture pour permettre le service. Équipée de garde-corps, la dalle pourra déjà être utilisée en terrasse ouverte cet été, l'accès se faisant latéralement. La suite des travaux aura lieu en automne : couverture, pose des vitrages, travaux d'isolation et de finition.

Rendez-vous est donné en fin d'année pour fêter l'inauguration de la guinguette 2 !

## Les routes de Saint-Ilpize ont un nom !

Si vous allez sur Géoportail, vous pourrez constater que désormais les routes de Saint-Ilpize ont un nom. En effet, les données ont été versées dans la base adresses nationale qui est la base de données de référence. Sans doute faudra-t-il encore un peu de temps pour qu'elles soient intégrées dans tous les programmes d'information cartographique mais c'est en bonne voie.

Les panneaux de localisation des différents villages et les panneaux directionnels ont été posés. Bientôt ce sera le tour des panneaux de rue, mais cela prendra un certain temps car il y en a quasiment 70. Ces panneaux seront posés pour la plupart sur les façades des maisons situées en début de voie. Les habitants concernés seront prévenus et, sans doute, sollicités pour fournir le courant nécessaire à la perceuse et un coup de main éventuellement. Il est rappelé que personne ne peut s'opposer à l'apposition d'une plaque sur sa maison.



Dans certains cas, quand il n'y a pas de bâtiment en début ou à proximité de la voirie, les plaques de rue seront fixées sur des poteaux.

Quant aux numéros de maisons, ils seront distribués par la mairie et devront être posés par les habitants eux-mêmes, de préférence au-dessus de la porte d'entrée, ou immédiatement à côté, ou sur le mur de clôture côté gauche ou à défaut, au-dessus de la boîte à lettres.

Des courriers individuels sont en cours de distribution, informant les habitants de leur nouvelle adresse. Ils sont accompagnés de deux arrêtés du maire, l'un expliquant les modalités d'apposition des plaques de rue, l'autre celles concernant le numérotage des maisons. Comme indiqué dans ce courrier, il appartient à chacun de faire connaître sa nouvelle adresse à son entourage, mais aussi aux organismes publics et privés avec lesquels il est en contact.

N'hésitez pas à contacter le B-Bus, en cas de difficultés, ou la mairie si vous n'avez pas reçu la notification de votre nouvelle adresse d'ici la fin du mois d'avril.



## Jury d'assises 2024 : votre nom sera-t-il tiré au sort ?

Chaque année, les jurés pouvant être appelés à siéger au tribunal d'assises du département dont ils relèvent sont tirés au sort parmi les électeurs. Il s'agit d'une procédure en plusieurs étapes, qu'il vaut mieux connaître :

Étape 1 : Le nombre de jurés par commune, ou regroupement de communes, est fixé par arrêté préfectoral. Il est de 2 jurés pour le regroupement de communes dont fait partie Saint-Ilpize (il comprend les 12 communes dont le code postal est 43380, auxquelles s'ajoute Mercoeur). Mais il faudra en tirer au sort 6. C'est le président du tribunal d'assises, assisté par une commission, qui désignera parmi les 6 noms tirés au sort, les 2 qui figureront dans la liste définitive de jurés. Celle-ci comprend au total 200 jurés. Tous les maires des communes du regroupement sont invités au tirage au sort qui aura lieu à Villeneuve d'Allier et devront y apporter leur liste générale des électeurs. Ce tirage au sort est public.

Étape 2 : Un premier tirage au sort déterminera la commune sur laquelle portera le tirage au sort des jurés.

Étape 3 : Un deuxième tirage au sort sera fait à partir de la liste générale des électeurs de la commune retenue. Les 6 jurés tirés au sort seront informés qu'ils figurent sur la liste préparatoire des jurés. Ils ont la possibilité de demander à être dispensés de cette fonction s'ils ont plus de 70 ans ou peuvent évoquer une raison grave. S'ils sont retenus sur la liste définitive et sont convoqués pour participer à une session d'assises, ils ont l'obligation de le faire.

## Maraîchage à Chazieux : la relève est assurée



Dès cet été, on trouvera à nouveau sur les marchés des légumes produits à Chazieux, sur des terres autrefois exploitées par Noël et Michèle Clévenot.

Originaire d'Aix-en-Provence, Valentin Renault vient de lancer son activité de maraîcher, après plusieurs années en tant que saisonnier chez un maraîcher d'Aubazat où il a eu l'occasion de tout apprendre du métier, gestion comprise. Son exploitation couvre 1,3 hectares, actuellement en conversion d'agriculture biologique. Bien qu'il n'utilise aucun intrant - les fertilisants utilisés sont du fumier de brebis et de bovins - il lui faudra attendre 2 ans avant d'avoir la certification d'agriculture biologique, le temps que la terre oublie les méthodes conventionnelles.

Il compte cultiver une trentaine de légumes différents, avec une production étalée jusqu'à novembre ou même décembre. Il fera aussi ses propres plants dès qu'il aura aménagé en conséquence la grange située à côté de la maison qu'il a achetée à Chazieux et où il emménagera en juin avec sa compagne, infirmière à Paulhaguet.

Quant à la commercialisation de ses légumes, il privilégiera bien sûr les circuits courts : vente à L'ÉpINETTE, un magasin de producteurs locaux regroupés en association à Langeac, place de la Liberté, ainsi que sur les marchés de Brioude, Langeac et si possible, Villeneuve d'Allier.

On lui souhaite beaucoup de réussite dans ses projets et on se réjouit d'avance de goûter ses légumes !

## Les brèves

### Aire de broyage des déchets verts : nouvelles dispositions

Depuis début mars, l'aire de broyage, aménagée en haut de la Loubarde, est opérationnelle. Il était prévu de l'ouvrir un samedi matin sur deux, de 10 h à 12 h. Afin d'éviter de bloquer inutilement pendant 2 heures l'adjoint aux travaux ou l'agent technique, il a été décidé que les usagers devraient désormais annoncer leur visite, au moins 24 h à l'avance, par téléphone ou mail à la mairie. A défaut, ils trouveront porte close.

Prochaines ouvertures prévues les samedis 29 avril, 13 mai, 27 mai, 10 juin, 24 juin, 8 juillet, entre 10 h et 12 h, en cas de demande uniquement.

### Bientôt les élections sénatoriales

La Haute-Loire est concernée par le prochain renouvellement par moitié du Sénat. En vue de ces élections au suffrage universel indirect, les conseils municipaux des communes de moins de 9.000 habitants devront tous se réunir le vendredi 9 juin pour élire les conseillers qui participeront à l'élection sénatoriale. Chaque sénateur est en effet élu par un collège issu de la circonscription qu'il représentera. Ce collège de « grands électeurs » comprend les députés, les conseillers régionaux du département concerné, les conseillers départementaux et les délégués des communes, dont le nombre dépend de la taille de la commune.

Saint-Ilpize devra élire un délégué titulaire et 3 délégués suppléants pour cette élection qui est prévue en septembre.

## Nouvelle obligation pour les propriétaires de locaux d'habitation

Qu'il s'agisse de sa résidence principale, de sa maison de vacances, d'un logement donné en location ou d'un logement inoccupé, tout propriétaire de locaux d'habitation doit désormais remplir une « déclaration d'occupation et de loyer ».

Cette formalité qui doit être effectuée avant le 1er juillet peut se faire très facilement sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr). Il faut aller sur son espace personnel, rubrique « gérer mes biens immobiliers ». La page est pré-remplie avec les informations dont dispose l'administration, il suffit donc de les vérifier, et le cas échéant, de compléter ou rectifier.

## Ajustement de la durée des concessions au columbarium

Lors de sa séance du 25 novembre, et prenant en compte l'avis de certains habitants, le conseil municipal a décidé de prolonger la durée des concessions et de les passer de 30 à 50 ans. Le tarif reste identique (750 €). Il peut paraître élevé mais il a été défini en fonction du coût qu'a représenté pour la mairie l'installation des 8 cases de ce columbarium. En tout état de cause, il est moins élevé que l'achat d'une concession classique qui est maintenant de 1.000 € et engendre bien d'autres frais.

## Une chasse aux œufs dans le cadre magnifique du château !



Beaucoup d'enfants, venus avec leurs parents ou grands-parents, étaient au château le lundi de Pâques pour dénicher les œufs dissimulés dans les pierres des murailles ou sous la végétation.

Ils ont ensuite mis leurs trouvailles en commun et ont procédé à une répartition équitable, de manière que les plus petits ou les moins chanceux ne soient pas lésés.

Beaucoup cependant n'ont pas attendu cet instant pour se régaler de chocolat !



## A vos agendas !

Lancé par le conseil départemental, le **Printemps du patrimoine** propose une multitude de visites, de conférences et d'animations culturelles du 8 avril au 5 mai. Les amoureux du patrimoine exceptionnel de Haute-Loire seront comblés. Saint-Ilpize participe à cette action en organisant une visite guidée du chantier de restauration de l'église, le dimanche 23 avril à 15 h. Elle sera menée par Audrey Caparros, l'architecte du patrimoine chargée du projet, qui proposera une (re)-découverte de l'église sous le prisme de l'analyse du bâti, et par le Pays d'art et d'histoire.

Programme complet du Printemps du patrimoine sur le site Internet de la mairie, rubrique « actualités ».



Toute l'actualité de votre commune est sur Panneau Pocket.

Application à télécharger sur votre téléphone portable.

---

